

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE ADMINISTRATIVE STRUCTURE
OF INTERNATIONAL COOPERATION
IN THE FIELD OF INTELLECTUAL PROPERTY**

**COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Geneva, March 22 - April 2, 1965

Genève, 22 mars - 2 avril 1965

PROPOSITION DE LA DELEGATION SUISSE

Considérant le résultat du vote intervenu sur l'article F, alinéa (2) du Protocole et afin d'arriver à une solution de compromis acceptable pour tous ou tout au moins pour le plus grand nombre possible des Délégations, il est proposé, comme cela a déjà été fait par M. Puget (France) le 31 mars 1965, que ledit alinéa se lise comme suit :

"(2) Toute modification au présent Protocole doit être adoptée par l'Assemblée de l'Union. L'adoption requiert :

(a) Pour les modifications relatives à l'article B, l'unanimité,

(b) Pour d'autres modifications, les trois-quarts, des suffrages exprimés."